

Légende

-  Zonage
 -  Sente à préserver (article L.151-19)
 -  Secteur comportant une Orientation d'Amenagement et de Programmation
 -  Emplacement réservé (article L.151-41)
 -  Arbre remarquable (article L.151-23)
 -  Bâtiment remarquable (article L.151-19)
 -  Alignements
 -  Linéaire commercial (article L.151-16)
 -  Limite de massif boisé de plus de 100 ha
 -  Limite de protection des lisières
 -  Recul de 12 m conformément aux dispositions de l'article 7 de la zone UBg
 -  Bande A
 -  Ensembles urbains cohérents (article L.151-19)
 -  Espace boisé classé (article L.113-1)
 -  Espace vert à protéger (article L.151-23)
 -  Périmètre du PPRi de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie (m ²)	Parcelles
1	Extension de terrains communaux	Commune	332 m ²	AM 81, AM 82
2	Stationnement public pour automobiles et cars, et chemin piéton	Commune	3946 m ²	AD 432, AD 433, AD 493, AD 495, AD 18
3	Aménagement du carrefour rue Carnot prolongée chemin rural n°1	Commune	289 m ²	AB 192, AB 193
4	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	203 m ²	AB 56, AB 57
5	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	513 m ²	AB 464, AB 466, AB 468, AB 49
6	Aménagement d'un cheminement piéton	Commune	240 m ²	AC 3, AC 483
7	Élargissement de la rue Jules Ferry	Commune	357 m ²	AL 294, AL 296, AL 898, AL 1027, AL 1033
8	Création d'un espace public	Communauté de communes Paris-Saclay	400 m ²	AH 279
9	Création de stationnements	Communauté de communes Paris-Saclay	500 m ²	AH 290, 291, 292
10	Élargissement du passage piéton existant	Communauté de communes Paris-Saclay	35 m ²	AH 320
11	Bretelle de sortie RN 444	Communauté d'agglomération Paris-Saclay	222 m ²	AH 305

5. Plan de zonage

Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé,
approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2017
ment rectifié suite aux remarques du contrôle de légalité par délibération du 8 février 2018

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
approuvée par délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2022

Déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
approuvée par délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2022

Déclaration de projet n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
approuvée par délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2023

